



AVOCATS DU BARREAU DE BREST

QUI D'AUTRE POUR BIEN
DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS ?

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE STRUCTURE

Merci d'envoyer votre dossier à l'Ordre des Avocats du Barreau de BREST

Votre dossier ne sera enregistré qu'à réception de la totalité des pièces.

PIECES REMISES A L'APPUI DE LA DEMANDE :

- 1- une demande d'inscription de la société présentée collectivement par les associés exerçant en son sein
- 2- un exemplaire des statuts de la société,
- 3- une attestation du greffier du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance statuant commercialement du lieu du siège social constatant le dépôt au greffe de la demande et des pièces nécessaires à l'immatriculation ultérieure de la société au registre du commerce et des sociétés.
- 4- une copie du bail des locaux
- 5- la liste des associés exerçant la profession d'avocat au sein de la société
- 6- un certificat d'inscription au Tableau délivré par le bâtonnier en ce qui concerne chaque associé exerçant en son sein (pour les avocats inscrits dans des barreaux extérieurs)
- 7- la fiche de déclaration de domicile et de statut professionnel

- 8- **pour les structures inter barreaux**, les pièces justifiant de l'accomplissement des formalités prévues au 1er alinéa de l'article 5 du décret n° 93-492 du 25 mars 1993 (information du bâtonnier du barreau auquel chaque associé appartient par LR/AR ou par déclaration remise contre récépissé, comportant, en annexe, le projet de statuts de la société)

- 9- Le règlement de **frais d'inscription** d'un montant de 700 euros par chèque libellé à l'Ordre de : « Barreau de BREST »